

<http://www.snetap-fsu.fr/Quand-le-Ministre-pietine-la.html>



Quand le Ministre piétine la Laïcité

- Nos Actions - Communiqués -

Date de mise en ligne : jeudi 17 décembre 2015

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Dans une note de service, passée quasiment inaperçue, le Ministère de l'Agriculture annonce qu'à partir de la rentrée scolaire 2016-2017, les lauréats des concours externes de l'enseignement agricole privé seront formés à l'École nationale de formation agronomique ([ENFA](#)) de Toulouse.

Ainsi ce gouvernement qui vante tant, promeut tant, défend tant les VALEURS de la RÉPUBLIQUE dont la LAÏCITÉ vient une nouvelle fois de piétiner cette valeur fondatrice (refus manifeste d'abroger les lois anti-laïques, participation du Premier Ministre à des cérémonies de canonisation à Rome aux frais de l'État ...).

Non seulement le changement n'est pas venu, mais la tendance déjà marquée à gommer, voire à supprimer toutes les différences entre un enseignement privé désormais largement majoritaire (pour moitié confessionnel) et le Service Public d'Enseignement Agricole tend avec ce type de mesure à s'accroître !

Ainsi dans la note de service [SG/SRH/SDDPRS/2015-985](#) du 18 novembre 2015 et qui traite de la formation des lauréats des concours externes de recrutement des professeurs des établissements d'enseignement agricole privés pour la session 2016, est évoqué insidieusement que désormais et à partir de la session 2016 les lauréats des concours de l'enseignement agricole privé seront formés à l'[ENFA](#), comme ceux de l'enseignement agricole public.

Pourtant, l'École Nationale de Formation Agronomique de Toulouse-Auzeville est un des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche du Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Forêt. Pourtant une de ses missions nationales est de participer à la formation pour tous les enseignants de l'enseignement agricole public.

Il est indispensable que le Ministre lui-même s'exprime sur cette tentative de « mariage » forcé, sans même que les personnels de l'ENFA en soient informés ou puissent réagir.

Lors du [CNEA](#) du 10 décembre dernier, les représentants du Snetap-[FSU](#) ont interrogé la [DGER](#) qui sans démentir, n'a pas daigné répondre. Au Comité technique de l'ENFA, le 15 décembre, ils ont interpellé la direction de l'École, qui a reconnu avoir été consultée, mais n'a pas cru bon d'en informer les personnels et leurs élus.

A-t-on tenté de masquer cette énième (mais celle de trop !) entorse à la laïcité ? Même le site du [CNEAP](#), comme celui de l'IFEAP (centre de formation des personnels de l'enseignement agricole privé) ignorent cette information et indiquent toujours que c'est l'IFEAP qui forme les personnels du privé tant pour la formation initiale que pour la formation continue.

Nous exigeons que cette note de service soit abrogée sans délai et que le Ministre, le Secrétariat Général, le SRH, comme la DGER reviennent enfin à la raison. L'ENFA est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche du Ministère de l'Agriculture, l'Agroalimentaire et de la Forêt, indispensable mais uniquement au Service de l'enseignement agricole public.

Paris, le 17 décembre 2015